

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC-LA-CROISILLE

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC-LA-CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean-Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Catherine ROUSSET, M. Frédéric RATELADE, Mme Joëlle CHAULET, M. Franck PIERREL, Mme Jocelyne BLONDOT-SOUMAILLE, M. Geoffrey CHAILAN, Mme Marie-Claude NOUGEIN, M. Jean-Pierre LESKO, Mme Anna THEIL, M. Philippe ZOBEL, Mme Pauline MONSOLVE, M. Gautier AUSSOLEIL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Catherine ROUSSET.

Compte rendu de la précédente réunion, adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 01 - Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs
- 02 - Modification de la délibération n° MA-DEL-2026-044 relative aux tarifs communaux 2026
- 03 - Demande de soutien financier et invitation au Rassemblement Technique Départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Corrèze
- 04 - Demande de subvention pour l'opération « travaux de voirie 2026 »
- 05 - Budget principal 2026 - Décision modificative n° 1
- 06 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 07 - Désignation du délégué titulaire et suppléant siégeant au Conseil d'Administration de l'association "Animations Séniors" et de la cotisation annuelle
- 08 - Informations

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-046 : Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du Code électoral, il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial.

Monsieur le Maire indique que la commune doit désigner :

- 3 délégués titulaires
- 3 délégués suppléants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Agnès AUDEGUIL, 1ère adjointe, ne peut présenter sa candidature étant déjà désignée grand électeur dans le cadre de ses fonctions de Conseillère Départementale.

Le Conseil Municipal a ensuite procédé, au scrutin secret majoritaire à deux tours, à l'élection des délégués titulaires puis des suppléants.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

- Monsieur le Maire, Jean-Louis BACHELLERIE, propose sa candidature en tant que délégué titulaire :
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

- Monsieur FAUGERAS Nicolas propose sa candidature en tant que délégué titulaire :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

- Madame ROUSSET Catherine propose sa candidature en tant que déléguée titulaire :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Proclamation de l'élection des délégués titulaires :

Monsieur BACHELLERIE Jean-Louis né le 07/08/1960 à Tulle a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur FAUCGERAS Nicolas, né le 09/05/1982 à Tulle, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame ROUSSET Catherine, née le 07/03/1964 à Nantes, a été proclamée au 1er tour et a déclarée accepter le mandat.

ELECTION DES DELEGUÉS SUPPLÉANTS :

- Monsieur RATELADE Frédéric propose sa candidature en tant que délégué suppléant :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

- Madame CHAULET Joëlle propose sa candidature en tant que déléguée suppléante :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

- Madame BLONDOT-SOUMAILLE Jocelyne propose sa candidature en tant que déléguée suppléante :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Proclamation de l'élection des délégués suppléants :

Monsieur RATELADE Frédéric né le 29/05/1981 à Tulle, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame CHAULET Joëlle, née le 06/05/1960 à Tulle, a été proclamée élu au 1er tour et a déclarée accepter le mandat.

Madame BLONDOT-SOUMAILLE Jocelyne, née le 26/07/1960 à Tulle, a été proclamée au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047 : Modification de la délibération n° MA-DEL-2026-044 relative aux tarifs communaux 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2026-044 fixant les tarifs communaux applicables pour l'année 2026 ;

Considérant la nécessité de compléter la grille tarifaire afin de permettre la mise à disposition d'une salle communale par des professionnels dans le cadre d'une utilisation régulière sur l'année ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- De compléter les tarifs communaux 2026 par la création des tarifs suivants :

Désignation	Tarif annuel
Mise à disposition d'une salle communale par les Professionnels	50 €

- Les autres dispositions de la délibération n° MA-DEL-2026-044 demeurent inchangées.
- Les présents tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-048 : Demande de soutien financier et invitation au Rassemblement Technique Départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Corrèze

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier adressé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Marcillac-la-Croisille.

Par ce courrier, l'association sollicite le soutien financier de la commune dans le cadre de l'organisation du Rassemblement Technique Départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Corrèze, qui se déroulera le 6 juin 2026 à Marcillac-la-Croisille.

Cette manifestation départementale réunira les Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Corrèze autour d'épreuves techniques, sportives et éducatives destinées à valoriser leur engagement citoyen et leur formation. L'Amicale invite également les élus municipaux à participer à cette journée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident :

- De saluer l'engagement des Jeunes Sapeurs-Pompiers et l'intérêt de cette manifestation départementale ;
- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **100 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Marcillac-la-Croisille pour contribuer à l'organisation de cet événement ;

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-049 : Demande de subvention pour l'opération « travaux de voirie 2026 »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux sur la voie communale « route du Barrage La Valette ».

Afin de permettre la circulation des usagers en toute sécurité, il est décidé de procéder à la réfection de cette chaussée.

Cette opération d'une dépense prévisionnelle de 61 674,94 € HT est susceptible de recevoir une aide de 40% du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre de la dotation de voirie annuelle (solde enveloppe 2025 de 6 287€ et enveloppe 2026 de 20 953€) et d'une aide de 35% de l'Etat au titre de la DETR 2026 dans le cadre des travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES	HT	FINANCEMENTS	%	MONTANT
Réfection de la chaussée	61 674,94 €	DETR	35%	21 586,23 €
		Département (dotation 2025)	10%	6 287,00 €
		Département (dotation 2026)	30%	18 382,98 €
		Autofinancement	25%	15 418,74 €
TOTAL	61 674,94 €	TOTAL	100%	33 801,71 €

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de fixer le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2026, une subvention au taux de 35% ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Corrèze, une subvention au taux de 40% ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-050 : Budget principal 2026 - Décision modificative n° 1

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2026-028 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre Article	Libellé	Budget 2026	DM n° 1	Budget + DM
C023	Virement à la section d'investissement	169 437,00	+ 6 300,00	175 737,00
023	Virement à la section d'investissement	169 437,00	+ 6 300,00	175 737,00
TOTAL DM			+ 6 300,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Libellé	Budget 2026	DM n° 1	Budget + DM
C75	Autres produits de gestion courante	76 560,00	+ 6 300,00	82 860,00
75888	Autres produits de gestion courante	13 610,00	+ 6 300,00	19 910,00
TOTAL DM			+ 6 300,00	

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Budget 2026	DM n° 1	Budget + DM
C204	Subventions d'équipement versées	-	+ 14 000,00	14 000,00
204182	Autres org publ.-bâtiment et installations	-	+ 14 000,00	14 000,00
C21	Immobilisations corporelles	215 207,63	- 7 700,00	207 507,63
21538	Autres réseaux	4 700,00	- 4 700,00	-
2188	Autres immobilisations corporelles	3 407,63	- 3 000,00	407,63
TOTAL DM			+ 6 300,00	

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	Libellé	Budget 2026	DM n° 1	Budget + DM
C021	Virement de la section de fonctionnement	169 437,00	+ 6 300,00	175 737,00
021	Virement de la section de fonctionnement	169 437,00	+ 6 300,00	175 737,00
TOTAL DM			+ 6 300,00	

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la décision modificative n°1.

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-051 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie constitue un outil de gestion de la trésorerie destiné à éviter de recourir durablement à l'emprunt pour des besoins de trésorerie ponctuels, souvent dans l'attente de versement des subventions ou d'autres rentrées.

Elle n'a pas pour objectif le financement budgétaire de l'investissement.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la ligne de trésorerie de la commune arrive à échéance le 16/07/2026.

Considérant les propositions reçues de la part des établissements bancaires consultés ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- De retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France selon les conditions suivantes :
 - Montant maximum autorisé : 200 000€
 - Taux : Euribor 3 mois
 - Durée : 12 mois
 - Intérêts payables trimestriellement
 - Commission d'engagement : 0,20% du montant
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-052 : Désignation du délégué titulaire et suppléant siégeant au Conseil d'Administration de l'association "Animations Séniors" et de la cotisation annuelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au scrutin municipal, de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant de la commune de Marcillac la Croisille pour siéger au Conseil d'Administration de l'association "Animations Séniors".

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil qu'il faut régler la cotisation d'adhésion annuelle d'un montant de 50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- D'approuver la cotisation d'adhésion annuelle à l'association "Animations Séniors" de 50 €,
- De désigner pour siéger au sein du Conseil d'Administration, les Conseillers Municipaux suivants :

Délégué titulaire de la Commune	Délégué suppléant de la Commune
Mme Marie-Claude NOUGEIN	Mme Catherine ROUSSET

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée du recrutement de Monsieur Philippe BUSSON à compter du 01/06/2026 en emploi saisonnier.
- L'Association « La Croisée des Chants » a transmis une demande de subvention. Après avoir échangé, le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable à cette demande.

- Madame AUDEGUIL informe l'Assemblée de la nécessité d'adapter le règlement du Restaurant Scolaire au vu de la fréquentation actuelle. La réunion de la Commission des Affaires Scolaires en date du 01/06/2026 a validé les modifications proposées.

Le Conseil Municipal, valide les adaptations présentées, soit :

- Priorité de l'accueil aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle,
 - Les enfants accueillis doivent être autonomes
-
- Monsieur ZOBEL, en tant que représentant de la commune a assisté à la réunion du Comité Syndical de Supervision du 28/05/2026. Il présente à l'Assemblée un compte rendu de cette réunion.
 - Mme NOUGEIN, informe les membres du Conseil Municipal qu'un atelier « Santé vous bien au volant » aura lieu le 10/09/2026 sur notre commune.
 - L'enquête concernant le recensement de la population aura lieu début 2027.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Jean Louis BACHELLERIE

Signature Mme Catherine ROUSSET.